

D'où vient l'eau à Yerres

Par Claude Valiton

[Ce document est aussi disponible au format HTML, sur notre site : [D'où vient l'eau à Yerres](#)]

SA PROVENANCE : CAPTAGES, FLEUVE ET RIVIÈRE

Le traitement de l'eau, jadis relativement simple, devient de plus en plus complexe et scientifique et Lyonnaise des Eaux - Suez a créé dès 1934 son laboratoire au Pecq (78). Des filtres rapides sont inventés par [Degremont](#) qui deviendra une filiale.

En région parisienne sud, la société a négocié des contrats d'affermage ou des concessions avec de nombreuses communes. Elle a enfoui un grand nombre de canalisations d'eau potable et a ainsi créé un réseau interconnecté qui a bénéficié de conventions de servitude répertoriées dans des arrêtés préfectoraux d'utilité publique.

Les captages d'eau souterraine (forages ou résurgences souterraines) ont aussi bénéficié de périmètres de protection détaillés dans des arrêtés préfectoraux spécifiques.

Pour citer ceux proches de nous sur la nappe dite du Champigny-nord : ceux de Bréant (Brunoy), de Saint-Thibault (Mandres-les-Roses et Brunoy), de Périgny (Périgny-sur-Yerres, Varennes-Jarcy et Boussy-Saint-Antoine), du Breuil à Combs-la-Ville et sur la nappe dite du Champigny-sud à Seine-Port, Boissise-la-Bertrand et Vert-Saint-Denis, villes proches de Melun. C'est une eau calcaire relativement dure qui ne subit aucun traitement mais est analysée en continu.

Les usines de captage et de potabilisation des eaux de surface, ayant aussi bénéficié d'arrêtés préfectoraux d'utilité publique, sont situées à Morsang-sur-Seine avec une capacité nominale de 225 000 m³/jour, à Viry-Châtillon, à Vigneux-sur-Seine, ainsi qu'à Corbeil-Essonnes sur la Seine et à Ormoy sur l'Essonne.

Cette eau captée et traitée alimente, pour citer les plus importants : les réservoirs de Belle-Étoile à Yerres (46.500 m³), d'Épinay-sous-Sénart, de Sucy-en-Brie, de Créteil, d'Ormesson, d'Étiolles, de Brie-Comte-Robert, de Savigny-sur-Orge et plus loin de Saulx-les-Chartreux (20 000 m³), de Linas (30 000 m³), de Montlhéry, des Ulis, d'Orsay, de Gif-sur-Yvette pour un volume total de 130 000 m³ stockés sur le réseau interconnecté sud de Paris.

L'avantage d'un réseau interconnecté ou maillé, à la différence d'un réseau isolé ou en antenne, est de permettre l'alimentation continue en eau potable pratiquement partout du fait de l'existence de ce maillage et des nombreux stockages. En cas de rupture de canalisation, il ne prive d'eau potable qu'un minimum de clients le temps de la réparation. En revanche, il est difficile de savoir exactement à un instant précis d'où vient l'eau qui coule de notre robinet en raison des nombreuses ressources et des mouvements produits sur le réseau par les relais de pompage, accélérateurs, surpresseurs et remplissages des réservoirs. La réponse est généralement fournie sous forme de pourcentage.

TRAITEMENT DES EAUX DE SURFACE

Divers procédés sont utilisés :

- procédés physiques : dégrillage, tamisage, décantation ;
- procédés physico-chimiques : coagulation, floculation ;
- procédés chimiques : oxydation, ionisation, neutralisation, acidification ;
- puis filtration au sable ou au charbon actif ou/et par membranes (microfiltration, ultrafiltration ou nanofiltration) ;
- neutralisation des virus et bactéries à l’ozone, aux ultraviolets puis au chlore.

Pour les réseaux très longs, des postes de rechloration existent répartis sur le réseau pour éviter la formation de bactéries. La chloration a été renforcée par mesure gouvernementale depuis l’activation du plan Vigipirate. L’eau est le produit alimentaire qui bénéficie du plus grand nombre de contrôles. Il est à noter que les forages peu profonds ont été abandonnés puis comblés sur directive et sous contrôle de l’ARS (Agence régionale de santé).

Les principales canalisations de Lyonnaise des Eaux - Suez vont de l’usine de Morsang-sur-Seine aux réservoirs de Créteil (DN900) et de Brie-Comte-Robert vers l’est et de Morsang-sur-Seine aux captages Suez du Pecq-Croissy-sur-Seine et de Flins-Aubergenville (78) en passant par les réservoirs de Linas (DN1200 et 1000) puis Saulx-les-Chartreux (DN 800) vers l’ouest. Les deux plus grosses usines de production du groupes sont donc interconnectées.

Il est à noter que les usines du Pecq et de Flins pratiquent la réalimentation artificielle de la nappe souterraine depuis plus une trentaine d’années laissant le sous-sol participer à son pouvoir filtrant. Autre expérience sur le pouvoir filtrant des sables : en aval de Melun, l’eau d’une gravière est pompée et rejetée dans la Seine et l’eau nouvellement arrivée dans la gravière se révèle après analyse "très saine", comme relaté dans un journal local.

Enfin, ces deux dernières usines ont développé en commun accord avec les collectivités clientes une unité de décarbonatation qui fournit de l’eau adoucie pour le bien-être des consommateurs.

L’eau est contrôlée et analysée sur tous les réseaux par l’[Agence régionale de santé](#) grâce à des points de prélèvement.

RAPPEL HISTORIQUE

Les premiers contrats sur le Val d’Yerres ont été signés en 1928 avec la Société des Eaux de Seine, basée à Vigneux-sur-Seine, qui captait l’eau du fleuve dans un lieu anciennement appelée "Pompe à feu" ou usine élévatoire de Villeneuve-Saint-Georges ; l’eau distribuée était prélevée directement dans le fleuve presque sans traitement, seulement un dégrillage et un tamisage. Elle alimentait les réservoirs enterrés alentour pour la défense incendie, le nettoyage des rues et quelques bornes fontaines sur lesquelles il était indiqué "Eau non potable".

Le site existe toujours au même endroit en amont du confluent de la Seine et de l’Yerres bien que la commune d’appartenance ait pu connaître quelque variation. Par la suite, le captage et le traitement ont bénéficié de tous les procédés Degremont.

Les appellations des sociétés ont changé au cours du temps : Société des Eaux de Seine, puis Compagnie des Eaux de Source et de Seine pour le Canton de Boissy-Saint-Léger, puis Compagnie départementale des Eaux de Source de Brie-Comte-Robert. Ces sociétés sont rachetées par la Société Lyonnaise des Eaux et de l’Éclairage (SLEE), créée en 1880, devenue Lyonnaise des Eaux puis [Suez Eau France](#).

Pourquoi "Lyonnaise" ? Parce que créée par le Crédit Lyonnais, et "de l'Éclairage" car outre les activités de captage, de traitement, de transport, de distribution d'eau et aussi d'assainissement, la société a une activité portant sur l'éclairage et le chauffage public et privé. À l'époque, l'éclairage public était souvent alimenté par des canalisations transportant du gaz vers les réverbères ou "becs de gaz", allumés chaque soir par des agents municipaux, et les "bains douches" dans de nombreuses communes bénéficiaient d'eau fournie et chauffée par SLEE.

Bien plus tard en 1945, et après avoir réparés les dégâts subis pendant les deux guerres, SLEE distribue l'eau à 150 000 abonnés, le gaz à 360 000, l'électricité à plus de 200 000 et assure le service de 77 millions de m³ d'eau, de 120 millions de m³ de gaz et de 130 millions de kilowatts/heure. Mais la nationalisation des activités électriques et gazières est décidée par le général de Gaulle le 2 mars 1945 et SLEE doit transférer à EDF et GDF le 1er juin 1946 la totalité de ses installations d'électricité et de gaz.

On constate que la distribution d'eau n'a pas été nationalisée car, à l'époque, ce n'était pas un sujet d'inquiétude. La question est cependant devenue au fil du temps un sujet politique, les communes préférant les unes les concessionnaires privés, les autres les régies municipales.

C'est ainsi que, plus récemment, des agglomérations nouvellement créées ont souhaité mettre un terme à la présence de Suez, de l'exhaure à la distribution en passant par les différentes phases de traitement, pour des raisons qui ne sont pourtant pas liées à la qualité de l'eau distribuée.

Un maire de l'Essonne, également président d'une communauté d'agglomération, a fait construire une installation de traitement sur un aqueduc francilien.

Cette installation a dû être mise à l'arrêt, ces coûts de traitement se révélant trop élevés.

Le changement d'opérateur est toujours difficile à mettre en œuvre quant à la dévolution et l'usage d'installations diverses et de réseaux par définition fixes. En Essonne, une nouvelle entité dénommée [Eau du Sud Francilien](#) a vu le jour en 2023 avec pour objectif « la reprise en propriété publique des installations de production et de transport d'eau potable de l'ensemble du réseau interconnecté sud francilien », la distribution finale restant de la responsabilité des communes.

Ce seront probablement les tribunaux qui auront à arbitrer ces transferts et les indemnités qu'ils supposent.

Claude Valiton

Sources : Le Val d'Yerres Magazine, France Mutuelle Magazine, Internet, ainsi que l'ouvrage public La Lyonnaise des Eaux a cent ans.
